



# RAPPORT ANNUEL 2025-2026 Conseil d'établissement

## École de la Lièvre-Sud



## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

*En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l’instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d’établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.*

*Conformément à l’article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le rapport annuel d’un conseil d’établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.*

*En vertu de l’article 82 de la LIP, le conseil d’établissement transmet une copie de son rapport annuel au centre de services scolaire.*

### **Présentation à la population**

*Conformément à l’article 83 de la LIP, le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l’établissement.*

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Chers parents, chers membres du personnel,

Cette année encore, les rencontres du conseil d'établissement ont permis de soutenir plusieurs projets favorisant la réussite et l'épanouissement de nos élèves. Parmi les réalisations marquantes, soulignons le projet Saveurs locales, le projet Abécédaire de la Lièvre, l'avancement de la pédagogie en plein air ainsi que la participation d'élèves à la finale d'un concours de sciences à Trois-Rivières. Les activités organisées par l'OPP, les nombreuses thématiques vécues à l'école et l'implication grandissante des parents ont également contribué à enrichir la vie scolaire de nos enfants.

L'école de la Lièvre-Sud est divisée en deux bâtisses soit celle de l'Amitié, située à Notre-Dame-du-Laus, et celle des Bâtisseurs, située dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain. Les pavillons ont un indice de milieu socio-économique (IMSE) respectivement de 9 et de 10. Dans le premier, en 2025-2026, il y a 36 élèves de la maternelle 5 ans à la 4<sup>e</sup> année. Dans le second, on y retrouve 99 élèves de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année. Exceptionnellement, l'école des Bâtisseurs accueille cette année tous les élèves de 4 ans ainsi que ceux de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année résidant sur le territoire de Notre-Dame-du Laus.

Nous sommes reconnaissants envers notre communauté, dont la générosité et le soutien ont permis la réalisation de plusieurs projets éducatifs, culturels et sportifs. Ces accomplissements témoignent de l'engagement de tous ceux qui travaillent ensemble pour offrir aux élèves un milieu stimulant, dynamique et propice à leur réussite.

Grâce à l'engagement de chacun, nous contribuons ensemble à façonner l'avenir de nos enfants. Merci pour votre précieuse implication!

*Maggie Desormeaux*

*Présidente du conseil d'établissement de l'école Lièvre-Sud pour l'année 2025-2026*

## **Table des matières**

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| 1. Présentation du conseil d'établissement.....            | 5  |
| 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement .....     | 5  |
| 2. Bilan des activités du conseil d'établissement .....    | 5  |
| 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement..... | 5  |
| 2.2 Activités réalisées et décisions prises .....          | 6  |
| 2.3 Résultats obtenus.....                                 | 7  |
| Annexes.....                                               | 10 |

## 1. Présentation du conseil d'établissement

### 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

| Nom                  | Poste                                                                             |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Vanessa Pépin-Girard | Parent Vice-présidente, parent (an 2)                                             |
| Stéphanie Di Cori    | Parent (an 1) ( <i>En remplacement de Natacha Caron - Démission en mai 2026</i> ) |
| Jean-Sébastien Roy   | Parent (an 2)                                                                     |
| Annie-Pier Boivin    | Parent (an 2)                                                                     |
| Maggie Desormeaux    | Présidente, parent (an 2)                                                         |
| Aglaé Jobin Miller   | Parent (an 1)                                                                     |
| Vanessa Dépôt        | Représentante de la communauté                                                    |
| Jessica Bélec        | Représentante de la communauté                                                    |
| Nancy Courtemanche   | Enseignante                                                                       |
| Nathalie Riopel      | Enseignante                                                                       |
| Marie Beauchamp      | Enseignante                                                                       |
| Nancy McLaughlin     | Personnel de soutien                                                              |
| Julie Pelletier      | Direction                                                                         |
| Isabelle Marcotte    | Service de garde                                                                  |

## 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

| Date              | Type de séance |
|-------------------|----------------|
| 22 septembre 2025 | Ordinaire      |
| 23 février 2026   | Ordinaire      |
| 23 mars 2026      | Extraordinaire |
| 11 mai 2026       | Ordinaire      |
| 15 juin 2026      | Ordinaire      |

## 2.2 Activités réalisées et décisions prises

| Sujets traités                                                                                                                                                                                   | Dates                                        | Actions réalisées<br>(Ex. : adopté, approuvé,<br>consultation effectuée,<br>actualisation, etc.) | Commentaires<br>(Précision, collaborateurs, ne<br>s'applique pas, etc.)                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pouvoirs généraux</b>                                                                                                                                                                         |                                              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                    |
| Adoption du projet éducatif <sup>1</sup>                                                                                                                                                         | Septembre 2026<br>Juin 2026                  | Information                                                                                      | Suivis en septembre et novembre 2025, en mai et juin 2026. N'a pas besoin d'être adopté cette année                                                                                                                |
| Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence                                                                                                                                   | Juin 2026                                    | Adoption                                                                                         | Suivi SCP à chaque C.É.                                                                                                                                                                                            |
| Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)                                                                                     | Mai 2026                                     | Consultation, actualisation, approbation                                                         | Ajout de Monsieur et Madame pour interpeler les membres du personnel ainsi que le vouvoiement obligatoire.                                                                                                         |
| Approbation des contributions financières exigées                                                                                                                                                | Juin 2026                                    | Approbation                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                    |
| Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe                                                                                | Mai 2026                                     | Approbation                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                    |
| Approbation de la liste du matériel d'usage personnel                                                                                                                                            | Juin 2026                                    | Approbation                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                    |
| Adoption des règles de fonctionnement des services de garde                                                                                                                                      | Juin 2026                                    | Approbation                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                    |
| Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire                                                                                             | Février 2026                                 | Consultation                                                                                     | Utilisation du reliquat<br>En biens et services : Demande de revoir/ajouter des armoires dans la salle à diner des élèves.<br>Redéfinition d'un bassin d'élèves (Lac-du-Cerf).<br>Projet climatisation à l'Amitié. |
| Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)                                                                                                                             | Novembre 2025                                | Consultation                                                                                     | Consultation des enfants en lien avec les différents lieux (cours d'école et bibliothèque).                                                                                                                        |
| Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement                                                                                                                      | Mai 2026                                     | Consultation                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                    |
| Consultation sur les critères de sélection de la direction                                                                                                                                       | Mars 2026                                    | Consultation                                                                                     | A été soumis à la direction générale.<br>En séance extraordinaire (Teams).                                                                                                                                         |
| Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité                                                                                                     | Septembre 2025                               | Information                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                    |
| Transmission de documents à l'intention des parents                                                                                                                                              | Septembre 2025<br>Novembre 2025<br>Juin 2026 | Information                                                                                      | Site du CSSHL et de notre école.<br>Procédure de suspension des cours au CSSHL.<br>Nouvelle procédure pour les sorties autonomes et les changements de services.                                                   |
| <b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>                                                                                                                                                      |                                              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                    |
| Approbation des modalités d'application du régime pédagogique                                                                                                                                    | Février 2026                                 | Approbation                                                                                      | En résulte l'ajout d'une période d'anglais au 3 <sup>e</sup> cycle seulement pour l'an prochain.<br>Semestrialisation de l'anglais et d'un art.                                                                    |
| Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant | Juin 2026                                    | Consultation                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                    |
| Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de                                                                                                                           | N.A                                          |                                                                                                  | Ne s'applique pas                                                                                                                                                                                                  |

<sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

|                                                                                                                                               |                            |              |                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études                                                                                |                            |              |                                                                                                          |
| Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité) | Février 2026<br>Juin 2026  | Approbation  | COSP<br>CPS                                                                                              |
| Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)                                                                               | Février 2026               | Approbation  | Ajout d'une période d'anglais au 3 <sup>e</sup> cycle seulement l'an prochain.                           |
| Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)                                                   | Chaque réunion             | Approbation  |                                                                                                          |
| Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)        | N.A.                       |              | Ne s'applique pas                                                                                        |
| Consultation des parents                                                                                                                      | Chaque réunion             | Consultation |                                                                                                          |
| Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves                                                                                   | Février 2026               | Consultation |                                                                                                          |
| <b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>                                                                                              |                            |              |                                                                                                          |
| Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)                                                                      | Chaque réunion             | Approbation  |                                                                                                          |
| Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme                                                                                      | Novembre 2025<br>Juin 2026 | Approbation  | Photographe scolaire Roxane Bélisle.<br>Construction maisonnette sur la cour d'école – Dominique Talbot. |
| <b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>                                                                                |                            |              |                                                                                                          |
| Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement                                          |                            |              | Ne s'applique pas                                                                                        |
| Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)                                                                  | Chaque réunion             | Approbation  |                                                                                                          |
| Adoption du budget annuel de l'établissement                                                                                                  | Juin 2026                  | Approbation  | Suivis budgétaires faits en septembre et novembre 2025, février et mai 2026.                             |

## 2.3 Résultats obtenus

Cette année, le C.É. n'a pas eu à adopter le projet éducatif de l'école, celui-ci se terminant en 2027. Cependant, la direction a présenté le plan d'action associé à sa réalisation et a fait un suivi régulier des travaux réalisés par l'équipe-école pour le réaliser. Ceux-ci s'inscrivent principalement dans la mise en place d'une démarche d'amélioration continue inspirée des principes des écoles efficaces qui valorisent la collaboration professionnelle et la responsabilité collective envers la réussite des élèves.

Dans cette perspective, les enseignantes disposent de moments structurés leur permettant de collaborer régulièrement autour des apprentissages des élèves. Ces rencontres visent à analyser les données de réussite, à partager des pratiques pédagogiques efficaces, à planifier des interventions communes, à identifier les apprentissages essentiels et à élaborer des stratégies de soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés. Un suivi fréquent du progrès des élèves est fait et les mécanismes qui favorisent une responsabilité collective envers la réussite des élèves sont mis en place. Ceci assure une plus grande cohérence dans les pratiques d'enseignement, développe l'expertise professionnelle de chacun, favorise l'entraide entre collègues et maintient les interventions efficaces malgré les changements de personnel. Cette approche s'inscrit directement dans les orientations du projet éducatif de

l'école et dans une culture d'amélioration continue centrée sur l'apprentissage et le bien-être des élèves.

Par ailleurs, l'équipe-école a poursuivi ses démarches liées au développement de la pédagogie plein air, qui prend progressivement sa place dans nos deux pavillons. D'autres projets pédagogiques inspirants ont également été présentés au conseil d'établissement, dont celui des *Midis-auteurs* à l'Amitié. Ce projet s'est conclu par la publication d'un magazine auquel ont contribué 17 élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année.

Enfin, toujours en lien avec ses pouvoirs liés aux services éducatifs, le C.É. a aussi approuvé la modification de la grille-horaire permettant un ajout d'anglais au 3<sup>e</sup> cycle pour 2026-2027.

En matière de lutte contre la violence et l'intimidation, le C.É. a approuvé le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi que sa révision. Un suivi des actions entreprises en ce sens a été fait à chacune des séances, le système Soutien au Comportement Positif (SCP) apparaissant comme un point récurrent à l'ordre du jour. Cette année, la plateforme Moozoom a été ajoutée à nos outils de prévention. Lors de nos discussions, les membres du C.É. se sont montrés préoccupés par le langage utilisé par les enfants.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles, le C.É. a d'abord adopté un budget annuel prévisionnel équilibré de 495 505\$ dont 82% de celui-ci était dédié aux services aux élèves. Par la suite, tout au long de l'année scolaire, le C.É. a veillé au respect des modalités liées à la gestion des fonds à destination spéciale. Parmi les campagnes de financement approuvées se trouvent la vente de chocolat de la compagnie québécoise Lamontagne ainsi que la vente de billets pour les soirées pizza à volonté au Boston Pizza de Mont-Laurier. Plusieurs dons de la communauté ont également été approuvés.

Débutons par la mobilisation croissante des parents. Certains font partie de l'organisme de participation des parents (O.P.P). Ils ont fait approuver au C.É. plusieurs activités permettant d'amasser des sommes qui servent à offrir d'autres activités ou cadeaux aux élèves dans l'un ou l'autre des pavillons. Soulignons entre autres l'organisation de 5 danses au cours de l'année ainsi que des soirées patinage ou encore la vente de livres usagés et de hotdogs lors d'événements communautaires. Les fonds recueillis ont été redistribués aux élèves entre autres lors d'un dîner de Noël et de St-Valentin, de dégustations de fruits lors du défi *Moi j'croque* et celle du chocolat chaud journée lors des journées dédiées à la persévérance. Un pique-nique a été organisé en mai aux Bâtisseurs et un bar à sundae pour la fête fin d'année à l'Amitié.

Poursuivons avec nos autres généreux partenaires. D'abord la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a entre autres défrayé la somme manquante à notre subvention ministérielle pour accueillir Isabelle Charbonneau dans le cadre du programme *Une école accueille un artiste ou un écrivain*. Les élèves qui résident dans cette municipalité ont pu vivre un projet spectaculaire en produisant un abécédaire, dont le lancement a eu lieu au Salon du livre et des arts. Ensuite, les sommes amassées lors d'une soirée en collaboration avec *Bête de chasse* à Notre-Dame-du-Laus ont été offertes à l'école de l'Amitié. Celles-ci ont permis le réaménagement de la bibliothèque de l'école.



Soulignons également la contribution financière de nos précieux partenaires : les municipalités de Lac-des-Iles et de Notre-Dame-de-Pontmain, les Filles d'Isabelle de Notre-Dame-du-Laus, Loisirs Laurentides, BMR de Notre-Dame-du-Laus ainsi que les Entreprises Multi dev Inc. Plusieurs dons de nourriture nous sont octroyés : le Marché Tradition, la Boulange Daoust, ainsi que Caroline Boivin (Érablière 10139688 Canada Inc.) pour du sirop de sucre sans oublier le Club des petits déjeuners présent dans chacun des pavillons.

Les sommes amassées par les nombreux dons ainsi que lors de ces campagnes de financement de l'école ont permis d'offrir aux élèves une variété d'activités. Tout d'abord, tous nos élèves ont pu célébrer leur rentrée scolaire en accueillant la compagnie Comeback Skateboards fondée par Mathieu Cyr qui a permis aux élèves de s'initier à la planche à roulettes. Deux sorties ont eu lieu pour des élèves de l'Amitié au Parc régional du Poisson Blanc dont une où la location de canot a été offerte par l'O.P.P. Des sorties ont pu avoir lieu à la piscine municipale de Mont-Laurier, au cinéma Laurier, au Centre d'exposition Mont-Laurier, à la Montagne du Diable ou à Gatineau pour certains groupes d'élèves.

Les membres du C.É. ont également pu exercer leur pouvoir liés aux ressources financières de l'établissement en soumettant leurs idées et en approuvant les dépenses liées à l'utilisation du reliquat notamment la dégustation d'un repas de cabane à sucre offert à tous les élèves. Enfin, une partie de celui-ci a permis de défrayer une portion des coûts permettant à quelques élèves privilégiés de participer à la finale du concours en sciences et technologie *Défi apprenti génie* à Trois-Rivières.

Les séances du conseil d'établissement ont également permis aux membres d'échanger sur différents sujets et de connaître l'avancement de projets qui tiennent nos membres à cœur. Soulignons ici le projet de climatisation de l'école de l'Amitié pour lequel M. Roy s'est dévoué et a travaillé en collaboration avec le service des ressources matérielles du CSS pour mener à bien ce projet à l'été 2026. Les parents ont également été consultés au regard de la redéfinition du bassin d'élèves touchant la municipalité de Lac-du-Cerf. Pour terminer, les membres ont eu un suivi régulier du projet d'envergure *Saveurs locales* pour lequel l'école s'est vu attribuer une somme de 15 000\$ en juin 2025. Une grande partie de ces sommes a permis l'achat de matériel de cuisine et d'électroménagers dans les deux pavillons. Une partie considérable de ce montant était attribuée à l'achat d'aliments locaux à partir desquels des recettes ont été cuisinées par nos parents bénévoles. Les repas et collations cuisinés ont été offerts aux élèves de l'école. Deux membres du C.É. ont permis la mise en œuvre complète de ce projet : Mme Beauchamp qui a coordonné l'ensemble du projet et Mme Di Cori qui lui a prêté main forte au printemps.

## Annexes

### Annexe A

#### Évaluation du projet éducatif

Ce rapport annuel s'appuie sur le projet éducatif 2023-2027. L'analyse des résultats est faite en fonction des objectifs ciblés dans celui-ci. Voici les résultats obtenus en juin 2026 par nos élèves ainsi qu'une brève analyse pour chacun.

**OBJECTIF #1:** Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70% et 100% au 3<sup>e</sup> bulletin en français (compétence lire), 2<sup>e</sup> année du primaire.

| 2 <sup>e</sup> ANNÉE | 20-21 | 21-22 | 22-23 | 23-24 | 24-25 | 25-26    | Cible LS 2027 |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|---------------|
| [0-59]               | 24%   | 6%    | 6%    | 23%   | 4%    | 11% (2)  | -             |
| [60-69]              | 19%   | 23%   | 23%   | 31%   | 26%   | 22% (4)  | -             |
| [70-100]             | 57%   | 71%   | 71%   | 46%   | 70%   | 67% (12) | 80%           |
| Nombre d'élèves      | 21    | 17    | 17    | 13    | 23    | 18       |               |

#### Analyse des résultats

Après avoir connu une légère amélioration du niveau et du taux de réussite de nos élèves en 24-25, nous connaissons maintenant une baisse de ceux-ci en 25-26. En effet, 96% des élèves avaient réussi en lecture à la 3<sup>e</sup> étape l'an dernier par rapport à 89% cette année où 2 élèves ont malheureusement échoué. Le niveau de réussite a diminué de 3% (l'équivalent d'un élève) où les résultats de 67% des élèves se situent maintenant dans la zone attendue. Nous sommes à 13% de notre objectif pour l'an prochain.

**OBJECTIF #2:** Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4<sup>e</sup> année du primaire

| 4 <sup>e</sup> ANNÉE | 21-22 | 22-23 | 23-24 | 24-25 | 25-26   | Cible LS 2027 |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|---------|---------------|
| [0-59]               | 47%   | 50%   | 22%   | 22%   | 0%      | -             |
| [60-69]              | 12%   | 17 %  | 43%   | 6%    | 11% (1) | -             |
| [70-100]             | 41%   | 33%   | 35%   | 72%   | 89% (8) | 50%           |
| Nombre d'élèves      | 17    | 24    | 23    | 18    | 9       |               |

#### Analyse des résultats

Le niveau de réussite à l'épreuve de lecture du ministère de l'Éducation (MEQ) tout comme le taux de réussite de celle-ci s'est grandement amélioré cette année permettant de dépasser de

39% l'objectif que nous nous étions fixé pour 2027 poursuivant ainsi notre impressionnante amélioration. En effet, c'est principalement au niveau du nombre d'élèves qui réussissent dans la zone attendue, soit celle de 70% à 100%, qui s'est amélioré de façon importante, soit de 56% depuis 2022-2023. Enfin, notons qu'alors que 4 élèves avaient échoué l'épreuve l'an dernier, aucun élève n'a échoué cette année et un seul a obtenu un résultat dans la zone jugée « à risque ».

**OBJECTIF #3:** Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70% et 100% au 3<sup>e</sup> bulletin en français (compétence lire), 6<sup>e</sup> année du primaire.

| 6 <sup>e</sup> ANNÉE | 20-21 | 21-22 | 22-23 | 23-24 | 24-25 | 25-26    | Cible LS 2027 |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|----------|---------------|
| [0-59]               | 0%    | 0%    | 14%   | 0%    | 10%   | 11% (2)  | -             |
| [60-69]              | 25%   | 18%   | 29%   | 27%   | 29%   | 33% (6)  | -             |
| [70-100]             | 75%   | 82%   | 57%   | 73%   | 52%   | 56% (10) | <b>67%</b>    |
| Nombre d'élèves      | 8     | 11    | 14    | 15    | 21    | 18       |               |

### Analyse des résultats

Après avoir connu une baisse du niveau de réussite attendu à la 3<sup>e</sup> étape en lecture chez nos élèves de 6<sup>e</sup> année l'an dernier, nous connaissons maintenant une légère hausse du pourcentage d'élèves qui obtiennent un résultat qui se situe entre 70% et 100%. Cependant, nous sommes à 11% en deçà de notre objectif final. Une proportion importante d'élèves demeure dans la zone « à risque ». Néanmoins, notons que le taux de réussite est demeuré semblable, soit autour de 90%.

### Moyens mis en place pour améliorer la réussite en lecture de nos élèves

Parmi les moyens mis en place pour augmenter le taux et le niveau de réussite des élèves en lecture, notons les dépistages en lecture 3 fois par année, la formation de sous-groupes de besoin en classe et en orthopédagogie, le soutien en classe par nos T.E.S. ou nos éducatrices scolaires ainsi que les pratiques collaboratives des enseignants accompagnés par la conseillère pédagogique en français.

En effet, afin d'améliorer davantage les résultats en lecture, nous poursuivrons le développement de pratiques reconnues comme efficaces, notamment l'enseignement explicite des stratégies de lecture, l'analyse régulière des données issues des dépistages afin d'ajuster rapidement les interventions, l'augmentation des occasions de lecture quotidienne en classe ainsi que le maintien d'interventions ciblées auprès des élèves présentant des difficultés. Nous poursuivrons également nos communautés de pratique et notre travail collaboratif afin d'assurer une cohérence des interventions d'un niveau à l'autre. Enfin, nous continuerons de renforcer la collaboration avec les familles afin de soutenir le développement des habitudes de lecture à la maison et de favoriser le goût de lire chez les élèves.

**OBJECTIF #4:** Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6<sup>e</sup> année du primaire.

| 6 <sup>e</sup> ANNÉE | 21-22 | 22-23 | 23-24 | 24-25 | 25-26    | Cible LS 2027 |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|----------|---------------|
| [0-59]               | 0%    | 0%    | 20%   | 10%   | 5% (1)   | -             |
| [60-69]              | 9%    | 21 %  | 7%    | 4%    | 5% (1)   | -             |
| [70-100]             | 91%   | 79%   | 73%   | 76%   | 90% (16) | <b>79%</b>    |
| Nombre d'élèves      | 11    | 14    | 15    | 21    | 18       |               |

### Analyse des résultats

Le taux de réussite des élèves de 6<sup>e</sup> à l'épreuve ministérielle de résolution de problème s'est amélioré de 5% par rapport à l'an dernier. Un élève a échoué l'épreuve et un autre l'a réussie en ayant obtenu un résultat se situant entre 60% et 69%. Par ailleurs, un pourcentage plus important d'élèves a obtenu un résultat au niveau visé. C'est en effet 90% des élèves qui sont parvenus à un résultat allant de 70% à 100%, permettant de dépasser l'objectif fixé pour 2027 de 11%.

### Moyens mis en place pour améliorer la réussite en résolution de problèmes de nos élèves

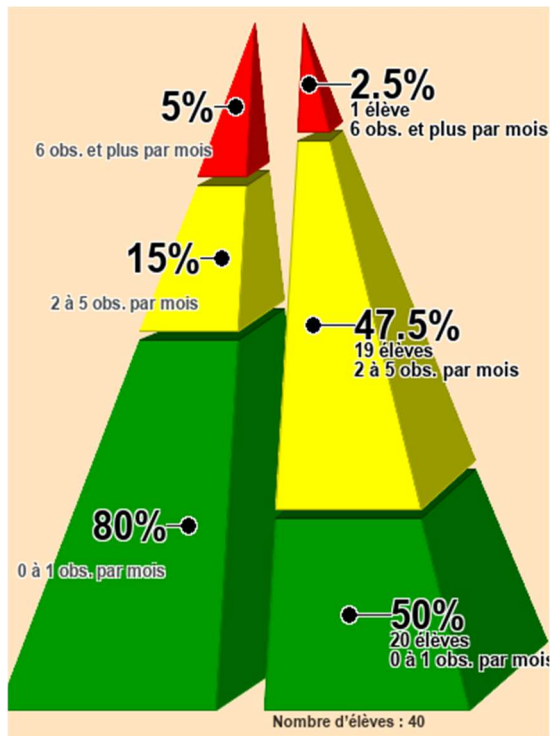
Afin d'améliorer la réussite de nos élèves à l'épreuve ministérielle de mathématique concernant la compétence à résoudre des problèmes, les moyens mis en place sont principalement de miser sur la variété et la fréquence des problèmes proposés aux élèves tout au long de leur parcours scolaire et d'enseigner explicitement les différents types de problèmes. À ce sujet, des causeries mathématiques sont mises en place dès le préscolaire. Nous permettons également aux élèves de développer des stratégies personnelles pour résoudre les problèmes et nous les outillons sur certaines stratégies importantes à mettre en œuvre pour les résoudre, dont celles d'utiliser des représentations visuelles pour mieux comprendre les situations et de leur faire verbaliser leurs démarches. Les enseignants peuvent également faire appel à la conseillère pédagogique attitrée à ce domaine en tout temps.

Qui plus est, des sous-groupes de besoin sont formés pour aider les élèves qui rencontrent plus de difficultés et un service de coenseignement sera de nouveau offert tout au long de l'année 2026-2027 à certains groupes ciblés.

**OBJECTIF #5** : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves en maintenant la proportion d'élèves qui répondent aux interventions selon le modèle RAI.

### École de l'Amitié

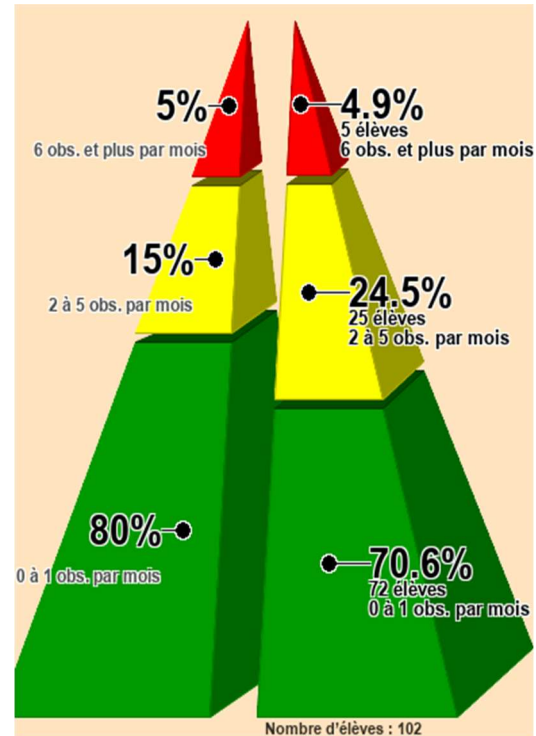
#### Bilan 25-26



709 incidents consignés

### École des Bâtisseurs

#### Bilan 25-26



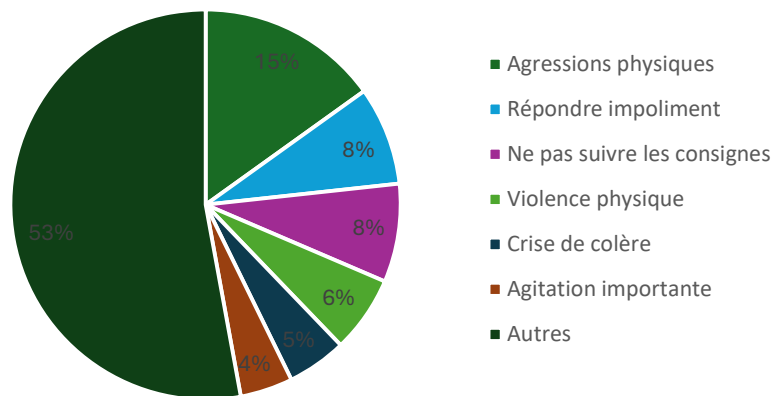
1360 incidents consignés

### Analyse des résultats

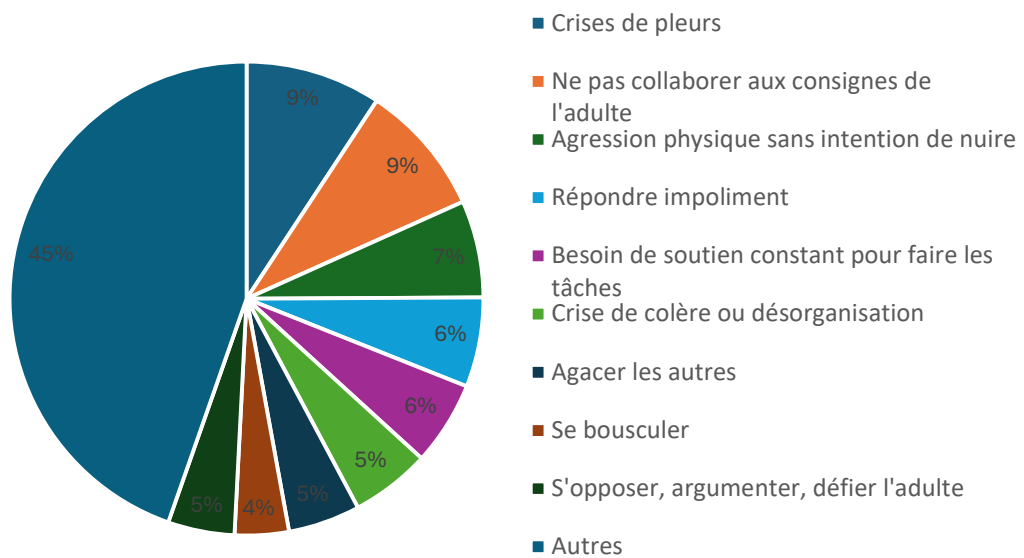
Lorsque nous observons le portrait de l'année scolaire 2025-2026 regroupant au total 2069 événements consignés par les intervenants, nous remarquons que les proportions du modèle comportemental de réponse à l'intervention (RAI) auquel nous nous attendons ne sont pas tout à fait respectées et ce, dans chacun des pavillons. En effet, la proportion des élèves qui devraient se comporter selon nos attentes en raison des mesures préventives mises en place par l'équipe-école devrait être plus élevée de 30% à l'école de l'Amitié et de 10 % à celle des Bâtisseurs. Rappelons que l'approche RAI est un modèle d'intervention à trois niveaux, qui permet la planification d'interventions préventives, dont l'intensité est graduellement augmentée en fonction des besoins supplémentaires de certains élèves.

De manière plus précise, les diagrammes suivants montrent les comportements les plus fréquemment observés chez nos élèves. Ceux-ci ont surtout été observés en classe (Amitié : 33%, Bâtisseurs 44%) et sur la cour de récréation (Amitié : 40%, Bâtisseurs : 32%).

### Comportements les plus fréquents (Amitié)



### Comportements les plus fréquents (Bâtisseurs)



Les agressions physiques, bien qu'elles ne soient pas nécessairement considérées comme des actes de violence, constituent des comportements fréquemment observés dans nos deux bâtiments. En fait, ces comportements, souvent associés à des comportements d'agressivité réactive, ne rencontrent pas nécessairement la caractéristique d'intentionnalité caractérisant la violence. Plus de la moitié de ces gestes sont posés lors des récréations extérieures et 55% d'entre eux sont observés chez des élèves du préscolaire à l'école de l'Amitié et 43% aux Bâtisseurs. Nous remarquons par la suite que la proportion des élèves qui agressent physiquement un pair ou un adulte diminue graduellement au cours des années pour se terminer avec moins de 4% de ces comportements observés en 6<sup>e</sup> année.

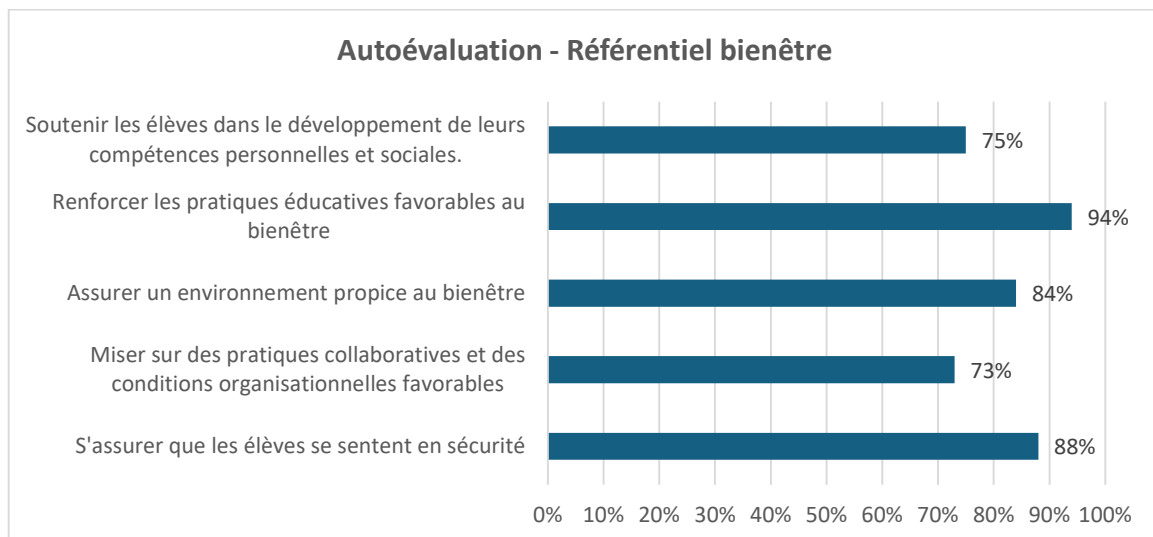
Pour ce qui est du manque de collaboration aux consignes, nous observons encore une fois que ces comportements sont plus présents chez nos élèves du préscolaire. À l'école des Bâtisseurs, c'est dans une proportion de 41%. Le manque de collaboration y a été principalement observé en 1<sup>re</sup> année (28% des incidents) et en 6<sup>e</sup> année (20% des incidents). À l'école de l'Amitié, le préscolaire s'y retrouve dans une proportion de 45%. Le manque de collaboration y a été principalement observé en 3<sup>e</sup> année (28% des incidents).

Il importe néanmoins de préciser que les situations répertoriées ne représentent pas nécessairement l'ensemble des événements survenus, certaines pouvant ne pas avoir été consignées. Ainsi, le portrait présenté pourrait ne pas refléter entièrement la réalité et comporter une certaine marge d'erreur.

### Moyens mis en place pour améliorer le climat

Le Référentiel sur le bien-être de l'élève du MEQ maintenant disponible a été utilisé cette année principalement pour connaître la perception des intervenants à l'égard des actions concourant au bien-être des élèves mises en place.

Voici le portrait des forces et des besoins de notre établissement qui s'en dégage.



Ainsi, pour 2026-2027 les déterminants qui seront priorisés pour améliorer le bien-être des élèves sont de *miser sur des pratiques collaboratives et des conditions organisationnelles favorables* ainsi que de *soutenir les élèves dans le développement de leurs compétences personnelles et sociales*. Pour ce faire, dans un premier temps, nous poursuivons les actions visant à mobiliser l'ensemble des membres de l'équipe-école pour favoriser la collaboration, le leadership partagé et la concertation, tout en offrant du temps pour échanger afin de soutenir l'engagement et la cohérence des actions. Ces rencontres se feront de trois manières selon les besoins. Environ 5 fois par année, la grande équipe du comité climat scolaire se rencontre lors de l'assemblée générale des enseignants où sont invités des membres du service de garde, les T.E.S. coordonnatrices du climat scolaire ainsi que des surveillantes d'élèves pour y développer une vision commune sur le

bien-être à l'école et pour y décider des grandes orientations en lien avec les comportements enseignés. Par la suite, une plus petite équipe se rencontre par pavillon pour déterminer les activités proposées aux élèves afin de leur permettre de développer leurs compétences personnelles et sociales. Enfin, de manière ponctuelle, toute l'équipe présente sur la cour de récréation se réunit afin d'adresser les problématiques relevées et de décider d'actions concertées.

Dans un deuxième temps, pour soutenir le développement des compétences personnelles et sociales des élèves, le personnel continuera de les enseigner de manière explicite, en les modélisant au quotidien et en créant des occasions concrètes de les exercer dans différents contextes. Les plans de leçons élaborés au fil des années dans le cadre du système de Soutien au Comportement Positif (SCP) seront réutilisés et bonifiés au besoin. La plateforme Moozoom restera également une ressource précieuse. De plus, le personnel veillera à renforcer les bons comportements lorsqu'ils en sont témoins, parfois de manière verbale, parfois de manière tangible. De plus, les contenus pour le développement de compétences personnelles et sociales (CPS) devenus obligatoires en 2025 par le MEQ guident les actions du personnel au quotidien. Enfin, ce référentiel fournit également des ressources qui seront exploitées par le personnel de l'école. Par exemple, une formation en ligne est disponible pour soutenir le personnel dans la mise en œuvre de contenus et de pratiques efficaces pour favoriser le développement de ces compétences chez les élèves.



## Annexe B

### Lutte contre l'intimidation et la violence

Voici la synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire.

#### ■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

| Échelle | Légende                         |
|---------|---------------------------------|
| 1       | Aucun événement                 |
| 2       | Moins de 10 événements déclarés |
| 3       | De 10 à 19 événements déclarés  |
| 4       | De 20 à 39 événements déclarés  |
| 5       | 40 événements déclarés ou plus  |

| Établissement scolaire | INTIMIDATION (fréquence des événements) | VIOLENCE (fréquence des événements) | VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (fréquence des événements) | Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève |
|------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lièvre-Sud             | 3 (12)                                  | 5 (40)                              | 1                                                      | 0%                                                                                            |

#### Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Par rapport à l'an dernier, le nombre d'événements liés à l'intimidation a doublé, passant de 6 à 12 événements. En ce qui a trait aux incidents de violence, une baisse importante de ceux-ci est observée alors que l'an dernier nous en étions à 130 événements déclarés pour 40 cette année. Il en va de même avec le nombre d'événements de violence à caractère sexuel qui est passé de 1 à aucun.

À l'instar des incidents répertoriés précédemment en lien avec le climat scolaire, la plupart des événements de violence se déroule dans la cour d'école, dans les temps de jeux aux récréations. En effet, 58% des incidents se produisent à cet endroit. Les élèves, particulièrement des garçons, utilisent la violence pour signifier un mécontentement à la suite de situations dans différents jeux qui les ont faits les réagir. En plus des moyens mentionnés à l'annexe A, les intervenants appliquent les principes de la surveillance active afin de prévenir les incidents de violence et d'intimidation. Les écarts de conduite sont aussi adressés. Par ailleurs, 14% des gestes de violence sont posés en classe et dans l'autobus.

### Procédure d'examen des plaintes

La direction et les éducatrices spécialisées ont traité plusieurs plaintes en lien avec la violence et l'intimidation. Avec l'intervention de son équipe et la mobilisation des parents, les situations ont été adressées. À notre connaissance, aucune plainte n'a été retenue par le responsable du traitement des plaintes du CSS et aucune plainte n'a été signalée au protecteur de l'élève.